Ouette d'Egypte

Elle fait partie des espèces exotiques envahissante et présente un fort taux d'accroissement. Par son comportement agressif, elle peut nuire aux espèces indigènes notamment en période de reproduction et en cas de densités fortes des dommages aux cultures peuvent être constatés.

Les espèces invasives représentent la troisième cause de perte de biodiversité au niveau mondial.

Les textes réglementaires, à l'échelle internationale, européenne ou nationale expriment la nécessité de lutter contre ces espèces exotiques afin de prévenir leur installation et leur extension.

La fédération des chasseurs du Pas-de-Calais a donc constitué un dossier afin d'obtenir un arrêté de destruction à tir de l'ouette d'Egypte. La prise de cet arrêté sera soumise à l'avis de la CDCFS en septembre prochain. Cependant votre fédération doit fournir une liste de personnes susceptibles de participer à cette régulation. Si vous souhaitez participer à cette opération, remplissez le formulaire d'inscription ci-dessous.

Demande d'inscription/ Ouette d'Egypte

Le titulaire du droit de chasse :

Nom : Prénom :

Adresse :

N° de permis

Commune de destruction :

Lieu de destruction :

N° de hutte (si existant)

Les ayants droits (sous la responsabilité du titulaire du droit de chasse)

Nom	Prénom	N° de permis